

## Motion du personnel enseignant

Conseil d'Administration du 09 février 2010  
Collège Joliot-Curie de Tucquegnieux

Malgré les efforts déployés par Madame la Principale et bien que le vote du Conseil d'Administration doive se prononcer sur la répartition et non sur le volume horaire de la Dotation Horaire Globalisée, les représentants élus du personnel enseignant ne peuvent que dire non à la proposition qui leur est faite et ce pour plusieurs raisons :

- d'une part, la baisse prévue pour la rentrée 2010-2011 de l'effectif en cinquième nous paraît erronée; comment accepter la réduction à deux classes alors que nous avons actuellement 63 élèves en sixième? Et si le choix se porte sur le niveau troisième, comment accepter non seulement la dégradation évidente des conditions de travail pour les enseignants mais aussi la dégradation des conditions d'apprentissage pour les élèves, alors que nous nous sommes engagés dans le contrat d'objectifs à améliorer nos résultats au Brevet des Collèges?
- d'autre part, le recours aux Heures Supplémentaires Annualisées au détriment des heures-poste ne fait qu'alourdir la charge de travail des enseignants ; il faut y ajouter les Heures Supplémentaires Effectives dans le cadre de l'accompagnement éducatif, les différentes actions imposées ces dernières années comme le P.D.M.F. , l'épreuve d'Histoire des Arts au Brevet des Collèges, le livret de compétences,...
- enfin, la réduction des heures-poste contraint de plus en plus d'enseignants à effectuer des compléments de service sur un autre établissement alors que l'on nous vante les bienfaits d'un travail en équipe.

Les personnels enseignants veulent ajouter que la dégradation, dans tous les domaines, de leurs conditions de travail et l'absence non seulement de réponse mais aussi d'écoute de la part de leur autorité de tutelle est en train de propager un sentiment mêlé de colère et de découragement. Les choix politiques d'une réduction du nombre de fonctionnaires ont été fait mais les personnels en place en ont assez d'en faire les frais.

Après lecture publique, les personnels A.T.E.E., les parents d'élèves ainsi que les représentants de la commune présents font savoir qu'ils soutiennent cette motion.